



SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'ARDECHE MERIDIONALE

DEL.2024-CS-06

DÉLIBÉRATION  
DU COMITE SYNDICAL  
SÉANCE DU 21.03.2024

NOM : 5.3

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un mars, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de LACHAPELLE SOUS AUBENAS, sous la présidence de M. SAUCLES Gérard.

La séance est ouverte à 17h30 en présence de :

**Ardèche Sources et Volcans** : BRUN Marc, CHAPUIS Pierre.

**CCBA** : ARNAUD Jean-Luc, CORTIAL Patrick, GENEST Sandrine, LACROTTE Robert, PONTHER Jean-Yves, SOUBEYRAND Jacky, TOURVIELHE Max.

**Montagne d'Ardèche** : GENEST Jacques.

**Pays des Vans en Cévennes** : BASTIDE Bérangère, MANIFACIER Christian, ROBERT Lionnel.

**Beaume Drobie** : AUZAS Vincent, CHABANE Francis, WALDSCHMIDT Pascal.

**Berg et Coiron** : FARGIER Marie, GILLY Michelle.

**Gorges de l'Ardèche** : AGERON Claude, CLEMENT Nicolas.

**Val de Ligne** : BAULAND Brigitte, CHANIOL Bernard.

Nombre de Délégués :

En exercice : 38

Présents : 23

Procurations : 4

Votants : 27

Absents : 11

Date de convocation : le 14 mars 2024

Procurations : DRISS Naji donne pouvoir à GILLY Michelle, JACQUEMIN Bernard donne pouvoir à GENEST Jacques, MASSOT Guy donne pouvoir à AGERON Claude, DEFFREIX Christophe donne pouvoir à WALDSCHMIDT Pascal.

Absents : RIEU Dominique, VEYRENC Yves, DUCHAMP Cécile, MAISONNEUVE Patrick, MEYER Jean-Yves, TAUPENAS Martine, PICHON Luc, ROSSI Joëlle, PRADIER Sébastien, BRUYERE-ISNARD Thierry, DELEUZE Johan.

Secrétaire de séance : ROBERT Lionnel

**Objet : Constitution d'une Commission SCoT**

Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de constituer une Commission SCoT et de désigner en son sein les élus siégeant auprès du Président, membre de droit, soit 2 délégués par Communauté de communes.

Communauté de Communes	Nom	Prénom
Ardèche des Sources et Volcans	BRUN	Marc
	CHAPUIS	Pierre
Bassin d'Aubenas	PONTHIER	Jean-Yves
	ARNAUD	Jean-Luc
Berg Coiron	FARGIER	Marie
	GILLY	Michelle
Gorges de l'Ardèche	AGERON	Claude
	CLEMENT	Nicolas
Montagnes d'Ardèche	JACQUEMIN	Bernard
	PRADIER	Sébastien
Pays Beaume Drobie	AUZAS	Vincent
	WALDSCHMIDT	Pascal
Pays des Vans en Cevéennes	BASTIDE	Bérandère
	ROBERT	Lionnel
Val de Ligne	CHANIOL	Bernard
	DELEUZE	Yohan

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE CONSTITUER** une commission SCoT avec 2 élus par communauté de communes, soit au total 16 délégués.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Président,  
Gérard SAUCLES

